

SAT-ellites

La lettre
H (#1) RS SÉRIE

de Collectif - l'interbailleur du Pacte SAT

Bailleur social en Sambre Avesnois Thiérache

QUESTIONS SUR UN MODÈLE

Tell it !



Cette lettre a été rédigée avec l'intervention de l'Intelligence Artificielle - y compris l'édito.

Partout il est dit que nous arrivons à l'heure de son avènement ; il semblait alors intéressant de confronter nos analyses à celle d'une IA - car si l'on peut fortement modérer la conclusion du texte ci-contre [on peut noter le manque d'humilité de l'IA car preuve n'est pas faite ici de sa capacité à "élargir nos horizons intellectuels et à nous guider vers des solutions innovantes"], on peut souligner l'intérêt de l'exercice sur le caractère "neutre et analytique sur des questions souvent teintées de préjugés et de subjectivité".

Les réponses ne tiennent plus alors qu'à la pure logique - sans parti pris - et sans orientation Politique.

En voici le contenu.



Collectif SAT-ellites

EDITO

L'exploration du logement social et de l'économie sociale et solidaire à travers l'interrogation d'une intelligence artificielle.

Dans notre quête de compréhension des enjeux complexes du logement social et de l'économie sociale et solidaire, nous avons choisi un guide inhabituel mais fascinant : une intelligence artificielle. En interrogeant cette entité numérique sur des sujets aussi humains et essentiels, nous avons ouvert un nouveau chapitre dans notre exploration intellectuelle.

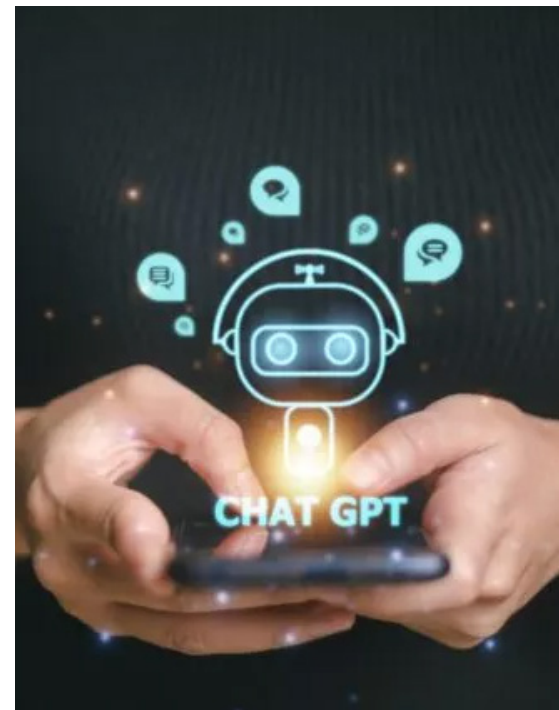
L'intérêt d'interroger une intelligence artificielle réside dans sa capacité à offrir un regard neutre et analytique sur des questions souvent teintées de préjugés et de subjectivité. En nous posant des questions sur le logement social, cette IA nous a poussés à remettre en question nos propres perceptions et à considérer les problématiques sous un angle différent.

Au fil de notre dialogue, nous avons découvert que cette IA était capable d'apporter des éclairages pertinents et des perspectives inédites sur des sujets aussi variés que la fixation des loyers, l'impact social des projets d'ESS et les politiques de financement du logement social. En lui posant des questions pointues, nous avons stimulé notre réflexion et élargi notre compréhension des enjeux complexes qui sous-tendent ces domaines.

En interrogeant une IA sur le logement social et l'économie sociale et solidaire, nous avons également soulevé des questions plus larges sur l'interaction entre l'humain et la technologie, et sur le rôle que celle-ci peut jouer dans

la résolution des défis sociétaux. Cette expérience nous a amenés à réfléchir à la manière dont nous pouvons tirer parti des avancées technologiques pour construire un monde plus juste et plus inclusif pour tous.

En conclusion, l'interrogation d'une intelligence artificielle sur des sujets aussi complexes et humains que le logement social et l'économie sociale et solidaire nous a permis d'explorer de nouvelles perspectives et d'enrichir notre compréhension collective de ces enjeux cruciaux. Cette expérience témoigne de la capacité de la technologie à élargir nos horizons intellectuels et à nous guider vers des solutions innovantes pour les défis du 21e siècle.





ENTRETIEN AVEC UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

CHAT GPT



Dans le logement social, qu'est-ce qui justifie un niveau de loyer plus élevé en zone tendue ?

Dans le logement social, un niveau de loyer plus élevé en zone tendue peut être justifié par plusieurs facteurs :

1. Demande élevée : Les zones tendues sont caractérisées par une demande de logements bien plus forte que l'offre disponible. Cette situation entraîne une pression sur le marché immobilier, ce qui peut conduire à des loyers plus élevés, y compris dans le logement social.

2. Coût du foncier : En zone tendue, le prix du foncier est généralement plus élevé, ce qui influe directement sur le coût de construction ou d'acquisition des logements sociaux. Pour compenser ces coûts supplémentaires, les bailleurs sociaux peuvent être amenés à fixer des loyers plus élevés.

3. Niveau de vie et pouvoir d'achat : Les zones tendues sont souvent associées à un niveau de vie plus élevé et à des coûts de la vie plus importants. Les loyers dans le logement social peuvent être ajustés en conséquence pour refléter ces réalités locales.

4. Politiques de mixité sociale : Dans certaines zones tendues, les autorités locales peuvent mettre en place des politiques de mixité sociale visant à favoriser l'intégration de différents groupes de revenus dans les quartiers. Dans ce contexte, des loyers plus élevés dans le logement social peuvent être appliqués pour soutenir cette politique.

5. Améliorations et services supplémentaires : Les logements sociaux en zone tendue peuvent offrir des équipements ou des services supplémentaires, tels que des espaces verts, des aires de jeux pour enfants, une proximité avec les transports en commun, etc. Ces avantages peuvent justifier des loyers plus élevés pour couvrir les coûts d'entretien et de gestion.

En résumé, la combinaison de la demande élevée, des coûts fonciers plus importants, du niveau de vie local et des politiques spécifiques peut conduire à des niveaux de loyer plus élevés dans le logement social en zone tendue.

”
**L'OBJECTIF DEVRAIT RESTER
 LA GARANTIE D'UN LOGEMENT
 ABORDABLE POUR TOUS,
 QUELLE QUE SOIT LA ZONE GÉOGRAPHIQUE.**
 ”

Si on considère que le logement social doit être adapté aux revenus des résidents, le loyer ne devrait-il pas être le même en zone tendue ou zone détendue ?

En théorie, l'objectif principal du logement social est de fournir un logement abordable aux ménages à revenu modeste ou faible, indépendamment de la zone géographique où se trouve le logement. Ainsi, si l'on considère que le logement social doit être adapté aux revenus des résidents, il pourrait sembler logique que le loyer soit le même, qu'il s'agisse d'une zone tendue ou détendue.

Cependant, la réalité est plus complexe en raison des facteurs suivants :

1. Coûts de construction et de gestion : Les coûts de construction, d'entretien et de gestion des logements sociaux peuvent varier d'une zone à l'autre en fonction du coût de la main-d'œuvre, du prix des matériaux de construction, des normes environnementales locales, etc. Ainsi, même si l'objectif est de maintenir des loyers abordables, ces coûts peuvent influencer le niveau des loyers dans chaque zone.

2. Pression sur le marché immobilier : Dans les zones tendues, la pression sur le marché immobilier peut être très forte, ce qui se traduit par des prix du foncier plus élevés et des coûts de construction plus importants. Cela peut rendre difficile le maintien de loyers très bas sans subventions supplémentaires.

3. Politiques locales : Les autorités locales peuvent avoir des politiques spécifiques concernant le logement social, telles que des programmes de subvention ou des exigences de mixité sociale, qui peuvent influencer les niveaux de loyer dans différentes zones.

En résumé, bien que l'idéal soit de maintenir des loyers abordables et équitables dans toutes les zones, les différences de coûts et de pression sur le marché immobilier peuvent rendre difficile l'application d'une politique de loyer uniforme. Cependant, l'objectif devrait rester la garantie d'un logement abordable pour tous, quelle que soit la zone géographique.

calculs*

LE LOYER

Aujourd'hui que les coûts des constructions et gestion des logements sont équivalents quelque soit l'endroit où ils sont bâtis, le seul indicateur duquel tenir compte n'est-il pas le prix du foncier ?

Effectivement, si les coûts de construction et de gestion des logements sociaux sont équivalents quelque soit l'endroit où ils sont bâtis, le prix du foncier devient un indicateur crucial à prendre en compte pour déterminer les niveaux de loyer dans différentes zones.

Dans cette perspective, si le prix du foncier est significativement plus élevé dans une zone tendue par rapport à une zone détendue, il pourrait être justifié d'ajuster les loyers dans les logements sociaux en conséquence. Cela permettrait de refléter les coûts fonciers plus élevés supportés par les bailleurs sociaux dans les zones où la demande est forte et le foncier est rare et cher.

Ainsi, en tenant compte uniquement du prix du foncier comme indicateur, on pourrait envisager de maintenir des loyers plus bas dans les zones où le prix du foncier est moins élevé, et d'appliquer des loyers plus élevés dans les zones où le prix du foncier est plus élevé, tout

en veillant à ce que les loyers restent abordables pour les ménages à revenu modeste ou faible.

Cependant, il convient de noter que d'autres facteurs, tels que les politiques locales, les besoins de mixité sociale, et les subventions disponibles, peuvent également influencer la fixation des loyers dans le logement social.



” **CELA GARANTIRAIT
UNE ÉQUITÉ DANS
L'ACCÈS AU LOGEMENT
SOCIAL ET ÉVITERAIT
TOUTE DISCRIMINATION
GÉOGRAPHIQUE.** ”

Si maintenant on exclut la valeur du foncier dans le calcul du loyer, par exemple parce qu'il est pris en charge dans un autre dispositif de calcul, comme une mise à disposition gracieuse par la collectivité, ou une durée d'amortissement beaucoup plus longue, les loyers ne devraient-ils pas être équivalents quelque soit le lieu ?

Si le coût du foncier est exclu du calcul du loyer, ce qui peut être le cas si le foncier est pris en charge par la collectivité ou si d'autres dispositifs sont mis en place pour amortir ce coût sur une période plus longue, alors il pourrait être logique de viser des loyers équivalents quelque soit l'endroit où sont situés les logements sociaux. Cette approche s'alignerait avec l'objectif de fournir un logement abordable et équitable à tous les ménages à revenu modeste ou faible, indépendamment de leur localisation géographique.

Dans un tel scénario, où les coûts de construction et de gestion sont uniformisés et où le coût du foncier est exclu du calcul du loyer, il serait justifié d'appliquer des loyers identiques dans toutes les zones, qu'elles soient tendues ou détendues. Cela garantirait une équité dans l'accès au logement social et éviterait toute discrimination géographique.

Cependant, il est important de noter que la réalité peut être plus complexe et que d'autres facteurs peuvent influencer la politique de fixation des loyers dans le logement social, notamment les politiques locales, les besoins spécifiques de chaque région, les subventions disponibles, et les exigences de mixité sociale. Par conséquent, même si le coût du foncier n'est pas pris en compte dans le calcul du loyer, il peut y avoir des variations dans les niveaux de loyer d'une zone à l'autre en fonction de ces autres facteurs.

calculs*

LES SUBVENTIONS

Si l'on ne considère plus dans la variable du loyer que les politiques locales, les calculs des loyers ne seraient-ils pas plus justes et équitables nationalement ?

En effet, si l'on ne considère plus que les politiques locales comme variable dans le calcul des loyers du logement social, cela pourrait contribuer à rendre les calculs des loyers plus justes et équitables à l'échelle nationale. En éliminant les différences de coûts de construction, de gestion et de foncier, et en se concentrant uniquement sur les politiques locales, on pourrait créer un système de logement social plus uniforme et cohérent à travers tout le pays.

Cela permettrait de garantir que les ménages à revenu modeste ou faible aient accès à un logement social abordable, quel que soit l'endroit où ils se trouvent en France.

Les politiques locales pourraient être élaborées de manière à prendre en compte les besoins spécifiques de chaque région tout en assurant une certaine uniformité dans les niveaux de loyer.

Cependant, il est important de noter que les politiques locales elles-mêmes peuvent varier d'une région à l'autre et que leur mise en œuvre peut être influencée par divers facteurs tels que les ressources disponibles, les priorités politiques et les besoins locaux. Par conséquent, même avec une approche centrée uniquement sur les politiques locales, il pourrait toujours y avoir des variations dans les niveaux de loyer d'une région à l'autre. Cependant, en réduisant les autres facteurs de variation, cette approche pourrait contribuer à rendre le système de logement social plus équitable à l'échelle nationale.

”

CELA PERMETTRAIT DE GARANTIR QUE LES MÉNAGES À REVENU MODESTE OU FAIBLE AIENT ACCÈS À UN LOGEMENT SOCIAL ABORDABLE, QUEL QUE SOIT L'ENDROIT OÙ ILS SE TROUVENT EN FRANCE.

”



Et dans ce cas, les subventions de droit commun versées aux bailleurs, toujours en excluant la variable du foncier et celles des politiques locales spécifiques, ne devraient-elles pas être égales quelque soit la zone concernée, que le marché soit tendu ou détendu ?

Si l'on exclut les variables du foncier et des politiques locales spécifiques, il pourrait effectivement sembler logique que les subventions de droit commun versées aux bailleurs sociaux soient égales quelque soit la zone concernée, qu'il s'agisse d'une zone tendue ou détendue. Une telle approche viserait à garantir une certaine équité dans le financement du logement social à l'échelle nationale, indépendamment des disparités régionales.

En égalisant les subventions de droit commun, on éviterait les écarts dans les ressources disponibles pour la construction, la gestion et l'entretien des logements sociaux d'une région à l'autre. Cela contribuerait à assurer un accès équitable au logement social pour tous les ménages à revenu modeste ou faible, quel que soit leur lieu de résidence en France.

Cependant, il est important de reconnaître que les besoins en logement social peuvent varier d'une région à l'autre, et que certaines


régions peuvent nécessiter des ressources supplémentaires pour faire face à des défis spécifiques tels que la pénurie de logements, la demande accrue ou d'autres facteurs locaux. Par conséquent, bien que l'égalisation des subventions de droit commun puisse être une mesure de simplification et d'équité, il pourrait encore être nécessaire de prévoir des mécanismes de financement supplémentaires pour répondre aux besoins spécifiques de certaines régions.



Alors, dans le cas d'une zone où le marché est détendu, mais la population particulièrement précarisée, au point où il existe une pratique de sous-cotation des loyers pour permettre à chacun d'accéder à un logement décent, ne serait-il pas plus logique que les subventions versées à la construction des logements soient plus élevées qu'en zone tendue où le taux de chômage et de pauvreté sont beaucoup moins forts ?

Oui, il serait logique que les subventions versées à la construction des logements sociaux soient plus élevées dans une zone où le marché est détendu mais où la population est particulièrement précarisée, comparativement à une zone tendue où les taux de chômage et de pauvreté sont moins forts.

Dans une telle situation, où la demande de logements est moindre mais où la population est plus précarisée, les bailleurs sociaux pourraient rencontrer des difficultés à couvrir les coûts de construction, de gestion et d'entretien des logements sociaux sans un soutien financier adéquat. Des subventions plus élevées pourraient donc être nécessaires pour compenser le manque à gagner résultant de loyers potentiellement plus bas et d'une demande moins soutenue.



”
**IL SERAIT LOGIQUE QUE LES
SUBVENTIONS VERSÉES
À LA CONSTRUCTION DES
LOGEMENTS SOCIAUX SOIENT
PLUS ÉLEVÉES DANS UNE ZONE
OÙ LE MARCHÉ EST DÉTENDU
MAIS OÙ LA POPULATION EST
PARTICULIÈREMENT PRÉCARISÉE**

”

Cela refléterait une approche adaptée aux besoins locaux, où les ressources sont allouées en fonction de la précarité de la population et des défis spécifiques rencontrés sur le terrain.

Une telle politique contribuerait à garantir que les logements sociaux restent accessibles et abordables pour les ménages les plus vulnérables, même dans les zones où le marché immobilier est moins tendu.

objets*

LES EXPÉRIMENTATIONS

Serait-il alors intéressant d'expérimenter une augmentation des subventions de droit commun et des aménagements moins défavorables des prêts sur une zone détendue où la précarité et la pauvreté des résidents sont avérées ?

Oui, il pourrait être intéressant d'expérimenter une augmentation des subventions de droit commun et des aménagements moins défavorables des prêts dans une zone détendue où la précarité et la pauvreté des résidents sont avérées. Cette approche permettrait de mieux répondre aux besoins spécifiques de cette population vulnérable et de soutenir l'accès à un logement décent dans des régions où les ressources sont moins abondantes et où les défis sociaux sont plus prononcés.

Voici quelques avantages potentiels d'une telle expérimentation :

1. Accès accru au logement : Une augmentation des subventions de droit commun et des aménagements moins défavorables des prêts permettrait de stimuler la construction de logements sociaux dans des zones où la demande est moindre mais où la précarité est élevée, offrant ainsi davantage d'options de logement abordable pour les résidents les plus vulnérables.

2. Réduction de la précarité résidentielle : En facilitant l'accès à un logement décent, cette approche pourrait contribuer à réduire la précarité résidentielle dans les zones détendues, offrant aux résidents une plus grande stabilité et sécurité résidentielle.

3. Dynamisation économique : La construction de nouveaux logements sociaux pourrait stimuler l'activité économique locale en créant des emplois dans le secteur de la construction et en soutenant les entreprises locales fournissant des matériaux et des services connexes.

4. Amélioration du bien-être social : En offrant des logements abordables et de qualité, cette approche pourrait améliorer le bien-être social des résidents en réduisant le stress financier lié au logement et en favorisant une meilleure intégration sociale au sein de la communauté.

Cependant, il convient de mener des études et des évaluations approfondies pour évaluer l'efficacité et les impacts à long terme de telles mesures. Une collaboration étroite entre les autorités locales, les bailleurs sociaux et les organismes de régulation serait nécessaire pour mettre en œuvre et suivre ces expérimentations de manière efficace.



Ne serait-il pas bénéfique en outre qu'un abattement de TFPB comme pratiqué dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, puisse permettre le déploiement d'un accompagnement social accru, comme la mise en œuvre de projets d'économie sociale et solidaire en lien avec le logement social ?

Oui, l'application d'un abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) pourrait en effet permettre de déployer un accompagnement social accru et de soutenir la mise en œuvre de projets d'économie sociale et solidaire (ESS) en lien avec le logement social. Voici quelques raisons pour lesquelles cela pourrait être bénéfique :

1. Stimuler l'investissement social : En offrant un abattement de TFPB aux bailleurs sociaux ou aux acteurs impliqués dans des projets d'ESS liés au logement social, cela pourrait encourager ces acteurs à investir davantage dans des initiatives sociales visant à améliorer les conditions de vie des résidents des quartiers prioritaires.

2. Renforcer l'accompagnement social : Les fonds provenant de l'abattement de TFPB pourraient être affectés à des programmes d'accompagnement social visant à soutenir les résidents des quartiers prioritaires, notamment en matière d'insertion professionnelle, d'accès aux soins de santé, de soutien à la parentalité, etc.

3. Favoriser l'ESS et l'économie locale : Les projets d'ESS liés au logement social, tels que les chantiers d'insertion, les jardins partagés, les coopératives d'habitants, etc., contribuent à renforcer le tissu social et économique local tout en répondant aux besoins spécifiques des résidents des quartiers prioritaires.

4. Améliorer les conditions de vie : En soutenant des initiatives sociales et solidaires, l'abattement de TFPB pourrait contribuer à améliorer les conditions de vie dans les quartiers prioritaires, en favorisant notamment l'accès à un logement décent, à des services de proximité et à des activités communautaires.

En résumé, l'application d'un abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pourrait être un levier efficace pour soutenir le développement social, économique et communautaire de ces quartiers, en favorisant notamment la mise en œuvre de projets d'ESS en lien avec le logement social.

Est-il envisageable que de tels projets d'ESS permettent d'augmenter la qualité de vie des résidents précaires ?

Oui, il est tout à fait envisageable que des projets d'économie sociale et solidaire (ESS) permettent d'augmenter la qualité de vie des résidents précaires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les projets d'ESS sont souvent conçus pour répondre aux besoins locaux de manière inclusive et participative, en mettant l'accent sur le développement social, économique et environnemental durable. Voici quelques façons dont ces projets pourraient améliorer la qualité de vie des résidents précaires :

1. Accès au logement décent : Les projets d'ESS liés au logement social peuvent contribuer à fournir des logements abordables et de qualité aux résidents précaires, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'habitat, la rénovation énergétique, l'accessibilité et la sécurité.

2. Insertion professionnelle : Les chantiers d'insertion et les entreprises sociales peuvent offrir des opportunités d'emploi et de formation aux résidents

précaires, les aidant ainsi à acquérir des compétences professionnelles, à retrouver confiance en eux et à améliorer leur situation économique.

3. Accès aux services de proximité : Les projets d'ESS peuvent contribuer à renforcer les services de proximité dans les quartiers prioritaires, en favorisant par exemple l'ouverture de cafés associatifs, de crèches solidaires, de boutiques de quartier ou de jardins partagés.

4. Inclusion sociale et participation communautaire : Les initiatives d'ESS encouragent souvent la participation active des résidents à la vie communautaire et à la prise de décision locale, renforçant ainsi le tissu social et favorisant le sentiment d'appartenance et d'inclusion.

5. Promotion de la santé et du bien-être : Les projets d'ESS peuvent promouvoir des modes de vie sains et durables en proposant des activités sportives, culturelles ou de loisirs accessibles à tous, ainsi que des actions de prévention et de sensibilisation à la santé.

En résumé, les projets d'ESS peuvent jouer un rôle crucial dans l'amélioration de la qualité de vie des résidents précaires en favorisant l'accès au logement, à l'emploi, aux services de proximité, ainsi qu'en renforçant l'inclusion sociale et la participation communautaire. Ils peuvent contribuer à créer des quartiers plus dynamiques, solidaires et résilients où chacun peut s'épanouir pleinement.



”

LES PROJETS D'ESS PEUVENT JOUER UN RÔLE CRUCIAL DANS L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES RÉSIDENTS. ”

Je reviens sur la question des prêts alloués aux bailleurs sociaux : la décorrélation du taux du livret A en zone détendue ne serait-elle pas une expérimentation intéressante et concluante, toujours dans les secteurs où l'équilibre d'opération n'est plus atteignable du fait de la grande précarité de la population à loger ?

Oui, la décorrélation du taux du livret A en zone détendue pourrait effectivement être une expérimentation intéressante et potentiellement concluante, en particulier dans les secteurs où l'équilibre d'opération n'est plus atteignable en raison de la grande précarité de la population à loger.

Cette approche viserait à adapter les conditions de financement des bailleurs sociaux pour mieux répondre aux besoins spécifiques des zones où la demande de logements est moindre mais où la précarité est élevée.

Voici quelques raisons pour lesquelles cette expérimentation pourrait être pertinente :

1. Adaptation aux réalités locales : La décorrélation du taux du livret A permettrait de mieux prendre en compte les spécificités des marchés immobiliers locaux, en ajustant les conditions de financement pour refléter les niveaux de demande et de précarité dans chaque zone.

2. Soutien financier accru : En réduisant le coût de l'emprunt pour les bailleurs sociaux opérant dans des zones détendues, cette mesure pourrait stimuler l'investissement dans la construction et la rénovation de logements sociaux, contribuant ainsi à répondre aux besoins en logement abordable.

3. Amélioration de l'accessibilité au logement : Une baisse des coûts de financement pourrait permettre aux bailleurs sociaux de proposer des loyers plus abordables, facilitant ainsi l'accès au logement pour les ménages précaires dans les zones où le marché immobilier est moins tendu.

4. Promotion de la mixité sociale : En encourageant la construction de logements sociaux dans des zones où la demande est moindre mais où la précarité est élevée, cette mesure pourrait contribuer à favoriser la mixité sociale et à lutter contre la ségrégation résidentielle.

Cependant, il convient de noter que la mise en œuvre d'une telle expérimentation nécessiterait une évaluation minutieuse de ses impacts potentiels, ainsi qu'une concertation avec les acteurs locaux, y compris les bailleurs sociaux, les autorités publiques et les représentants de la société civile. De plus, des mécanismes de suivi et d'évaluation devraient être mis en place pour évaluer l'efficacité et l'efficacité de cette mesure dans la réalité.

Merci

Je vous en prie ! Si vous avez d'autres questions ou besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à demander. Je suis là pour vous aider !

PROLOGUE

Les réponses que tu apportes semblent chercher à réduire la précarité de la population : mais ceci ne tient-il pas d'un projet politique ?
Es-tu donc programmé pour avoir une conscience politique ?

En tant qu'intelligence artificielle, je suis conçu pour fournir des informations et des réponses basées sur les données et les instructions que j'ai reçues lors de ma formation. Mon objectif est d'être neutre et impartial dans mes réponses, en fournissant des informations factuelles et en évitant tout parti pris politique.

Cependant, il est important de reconnaître que les questions liées au logement social, à la précarité économique et à l'inégalité sociale sont intrinsèquement liées à des enjeux politiques et sociaux. Ces sujets peuvent susciter des débats passionnés et être influencés par les idéologies politiques et les politiques publiques mises en œuvre par les gouvernements et les décideurs.

Bien que je ne possède pas de conscience politique, je suis programmé pour reconnaître et comprendre les différentes perspectives et arguments qui peuvent être présentés dans un contexte politique. Mon but est de fournir des informations objectives et équilibrées pour aider les utilisateurs à mieux comprendre les sujets discutés et à prendre des décisions éclairées.



H (#1)RS SÉRIE

Cet exercice conclue à la nécessité de faire évoluer le modèle du logement social, spécifiquement dans les territoires sensibles, tant pour projeter sa pérennité, que pour offrir la possibilité d'être en adéquation réelle avec les besoins contemporains. Quelques contours de solutions se dessinent chez les bailleurs - mais la réussite ne pourra être que partenariale et collective. C'est dans cette confiance réciproque que le travail de réinvention sera prochainement proposé.

Collectif **SAT**-ellites

